



Commune
de MERTERT

Les membres du Conseil Communal sont invités à se réunir en date du **4 mai 2023 à 08h00** à la **maison communale** pour délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

Séance publique

1. Approbation des délibérations de la séance précédente
2. Information concernant la démission d'un membre du conseil communal
3. Nouveau tableau de préséance
4. Désignation de nouveaux délégués : ORT, SITEG, Entente Touristique de la Moselle
5. Approbation de trois actes de cession gratuite et servitudes, Cité Herrenberg à Mertert
6. Approbation d'un acte d'échange, Am Berreg à Wasserbillig
7. Désignation de lieux de mariage sur le territoire communal
8. Règlement en relation avec les lieux de mariage
9. Décision et fixation d'indemnités pour services sporadiques prestés par des intervenants occasionnels lors de manifestations de la commune
10. Mise à jour du règlement communal en relation avec les nuits blanches
11. Conventions tripartites SEA pour 2023 pour Kabemewa Asbl
12. Renonciation à des droits de préemption
13. Titres de recette
14. Concessions de cimetière et columbariums
15. Subsidés extraordinaires
16. Annonces du collège échevinal
17. Questions au collège échevinal

Séance à huis clos

Réduction de stage d'un fonctionnaire B1

Séance de travail à huis clos

Règlement général de police

Etabli par le collège échevinal en sa séance du

Wasserbillig, le 26 avril 2023
Pour le collège échevinal

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal

